



## Temps de travail non indiqué sur le contrat

Par **b4rbary**, le **27/09/2012** à **08:34**

Bonjour,

Je viens de signer un contrat à temps plein dans une SSII, et il n'est pas indiqué le nombre d'heures journalier, hebdomadaire, ou mensuel. Il est juste indiqué que je devrais m'adapter aux horaires chez le client.

Je connais des personnes qui travaillent dans des SSII, qui ont une base de 35H, et qui effectuent 39H chez le client, et donc les 4H en plus chaque semaine sont payées comme des heures supplémentaires.

Je pense être aux 35H mais il n'est indiqué nulle part que c'est le cas. Mon contrat ne commence que le 16 octobre, et je ne sais pas s'il est judicieux de commencer à poser des questions alors que mon contrat n'est pas encore effectif.

Je suis non cadre, et je dépend de la convention collective SYNTEC.

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **27/09/2012** à **17:09**

Bonjour,

A défaut de précision, vous êtes normalement censé(e) travailler à temps plein pour l'horaire collectif pratiqué ddans l'entreprise pour au minimum la durée légale du travail de 35 h...

Il faudrait savoir aussi comment est formulée la clause prévoyant votre rémunération...